



BOURGEOISIE

PLAN FINANCIER 2022 – 2025

Approuvé par le Conseil municipal le 18 novembre 2021


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

Porté à la connaissance de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2021


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. Préambule	
1.1 Introduction	3
1.2 Dispositions légales	3
1.3 Plan financier	4
1.4 Evolution de la fortune et des engagements	5
1.5 Indicateurs financiers	6-7
1.6 Evolution des indicateurs financiers	8
1.7 Considérations finales	9

1. PREAMBULE

1.1 Introduction

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 février 2021 la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) permettant aux communes et bourgeoisies valaisannes d'établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2.

Sur la base des comptes 2020 et des budgets 2021 et 2022, l'exécutif a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

Le plan financier 2022-2025 est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

La société contemporaine est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie de la collectivité communale. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc toujours plus importante.

L'estimation des charges et revenus financiers comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

La volonté du Conseil municipal est de préserver un niveau d'endettement mesuré tout en conservant les acquis dans un état satisfaisant.

1.2 Dispositions légales

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions contenues dans l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 30 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 24 février 2021.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Art. 31 *Compétence et contenu*

¹ *Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal.*

² *Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*

³ *Il informe notamment sur :*

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats ;*
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements prévus sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements ;*
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.*

Le plan financier sous revue qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

1.3 Plan financier

La planification financière est un instrument d'information et de gestion. Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de résultats

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	556'773	452'900	478'550	484'100	489'100	494'100
Total des revenus financiers	584'800	464'020	501'520	495'020	500'020	505'020
Marge d'autofinancement	28'027	11'120	22'970	10'920	10'920	10'920
Amortissements planifiés	-	-	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	16	20	20	20	20	20
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	16	20	20	20	20	20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	28'012	11'100	22'950	10'900	10'900	10'900
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	0	0	0	0	0
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	28'027	11'120	22'970	10'920	10'920	10'920
Excédent (+) découvert (-) de financement	28'027	11'120	22'970	10'920	10'920	10'920
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	28'012	11'100	22'950	10'900	10'900	10'900
Excédent /Découvert du bilan	118'451	129'551	152'501	163'401	174'301	185'201
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-28'027	-11'120	-22'970	-10'920	-10'920	-10'920
Capitaux de tiers	272'737	261'617	238'647	227'727	216'807	205'887

Le plan financier 2022-2025 présente une marge d'autofinancement cumulée de CHF 55'730 et un excédent de revenus cumulés de CHF 55'650 après attributions aux fonds de financements spéciaux (fonds forestier de réserve).

1.4 Evolution de la fortune et des engagements 2022-2025

Compte tenu de l'absence d'investissements, le compte de financement présente un excédent cumulé de CHF 55'730.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	28'027	11'120	22'970	10'920	10'920	10'920
Excédent (+) découvert (-) de financement	28'027	11'120	22'970	10'920	10'920	10'920

La fortune passera à CHF 185'201 au 31.12.2025 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	28'012	11'100	22'950	10'900	10'900	10'900
Excédent /Découvert du bilan	118'451	129'551	152'501	163'401	174'301	185'201

La dette brute ou les engagements passera à CHF 205'887 au 31.12.2025 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-28'027	-11'120	-22'970	-10'920	-10'920	-10'920
Capitaux de tiers	272'737	261'617	238'647	227'727	216'807	205'887

1.5 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I	CHF	3'551.80	-7'568.20	-30'538.20	-41'458.20	-52'378.20	-63'298.20
Revenus fiscaux	40 CHF	-	-	-	-	-	-

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	28'027.32	11'120.00	22'970.00	10'920.00	10'920.00	10'920.00
investissements nets	CHF	-	-	-	-	-	-

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-15.50	-20.00	-20.00	-20.00	-20.00	-20.00
Revenus courants	CHF	584'800.02	464'020.00	501'520.00	495'020.00	500'020.00	505'020.00
		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	210'710.14	199'590.14	176'620.14	165'700.14	154'780.14	143'860.14
Revenus courants	CHF	584'800.02	464'020.00	501'520.00	495'020.00	500'020.00	505'020.00
		36.03%	43.01%	35.22%	33.47%	30.95%	28.49%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	-	-	-	-
Dépenses totales	CHF	556'772.70	452'900.00	478'550.00	484'100.00	489'100.00

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	-15.50	-20.00	-20.00	-20.00	-20.00
Revenus courants	CHF	584'800.02	464'020.00	501'520.00	495'020.00	500'020.00
		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	3'551.80	-7'568.20	-30'538.20	-41'458.20	-52'378.20
Population résidante permanente		838	842	860	865	870
		4	-9	-36	-48	-60

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	28'027.32	11'120.00	22'970.00	10'920.00	10'920.00
Revenus courants	CHF	584'800.02	464'020.00	501'520.00	495'020.00	505'020.00
		4.79%	2.40%	4.58%	2.21%	2.18%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

1.6 Evolution des indicateurs financiers

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)						
2. Degré d'autofinancement (I2)						
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	36.03%	43.01%	35.22%	33.47%	30.95%	28.49%
	très bon	très bon	très bon	très bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. faible
6. Part du service de la dette (I6)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	charge faible	charge faible	charge faible	charge faible	charge faible	charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	4	-9	-36	-48	-60	-72
	endettement faible	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	4.79%	2.40%	4.58%	2.21%	2.18%	2.16%
	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

1.7 Considérations finales

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil municipal de manière irrévocable.

Beaucoup d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ces propositions. Il est toutefois souhaitable de s'y référer car elle est la base des projets en cours et elle présente une vue réaliste de l'avenir.

L'exécutif propose de ne déroger aux grandes lignes arrêtées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins prioritaires.

C'est dans ce contexte que le plan quadriennal 2022-2025 a été élaboré.

St-Martin, novembre 2021

BOURGEOISIE DE ST-MARTIN